

20241202_DL_02

**OBJET : Décision
modificative n°2 pour
l'exercice 2024**

Date de convocation :
22 novembre 2024

Date de séance :
02 décembre 2024

Date d'affichage :
4 décembre 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 20

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur MASSET, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BLOCKLET, Monsieur GORRIEZ, Monsieur MAROTTE, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur DEFRANCE, Monsieur DECLE, Monsieur MAROTTE, Monsieur BEAUMONT, Madame POUPART, Monsieur GEST, Madame DELETRE, Madame LHOMME.

Secrétaire de séance :

Pouvoirs :

Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur WALIGORA
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DECLE
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Madame POUPART
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT

La présente décision modificative a pour objet de corriger les crédits inscrits pour compléter l'exécution du budget sur cet fin d'exercice 2024.

Projet de délibération

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget primitif 2024 approuvé par délibération n°7 du Comité syndical du 19 février 2024
- Vu le budget supplémentaire approuvé par délibération n°
- Vu le projet de décision modificative de l'exercice 2024

Considérant les modifications nécessaires à apporter aux crédits inscrits en 2024 permettant de clore l'exercice budgétaire,

DECIDE

ARTICLE 1 – La présente décision modificative de l'exercice 2024 est approuvée, avec les modifications décrites en pièce jointe.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés budget primitif	Reports 2023 + BS 2024	DM 2024	Totaux budgets 2024
Budget principal - Fonctionnement	1 614 950,00	341 197,53	71 273,00	2 027 420,53
Budget principal - Investissement	1 065 500,00	326 598,48	39 508,00	1 431 606,48
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	2 241 650,00	235 940,74		2 477 590,74
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	468 800,00	395 064,06		863 864,06
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	14 920 000,00	11 125 999,88	651 170,00	26 697 169,88
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	58 905 000,00	11 956 913,70	1 095 506,00	71 957 419,70